



FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

# ECHIQUIER VALUE EURO

**rapport**  
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2018

# ■ sommaire

<b>informations concernant les placements et la gestion</b> .....	<b>3</b>
<b>rapport d'activité</b> .....	<b>7</b>
<b>rapport du commissaire aux comptes</b> .....	<b>10</b>
<b>comptes annuels</b> .....	<b>14</b>
<i>bilan</i> .....	15
<i>actif</i> .....	15
<i>passif</i> .....	16
<i>hors-bilan</i> .....	17
<i>compte de résultat</i> .....	18
<i>annexes</i> .....	19
<i>règles &amp; méthodes comptables</i> .....	19
<i>évolution actif net</i> .....	22
<i>compléments d'information</i> .....	23
<b>inventaire</b> .....	<b>36</b>

<b>Commercialisateur</b>	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, Avenue d'Iéna - 75116 Paris.
<b>Société de gestion</b>	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, Avenue d'Iéna - 75116 Paris.
<b>Dépositaire et conservateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, Rue d'Antin - 75002 Paris.
<b>Centralisateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, Rue d'Antin - 75002 Paris.
<b>Commissaire aux comptes</b>	MAZARS Exaltis - 61, Rue Henri Regnault - 92075 La Défense Cedex.

# Informations concernant les placements et la gestion

## Classification

Actions de pays de la zone euro.

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

	Affectation du résultat Net	Affectation des plusvalues nettes réalisées
Part A et part G	Capitalisation	Capitalisation
Part D	Distribution	Capitalisation

## Objectif de gestion

ECHIQUIER VALUE EURO est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les valeurs de la zone euro et avec référence à un indice MSCI EMU MID VALUE. Cet indice, utilisé uniquement à titre indicatif, est calculé dividendes réinvestis.

## Indicateur de référence

L'indice MSCI EMU MID VALUE (code bloomberg MMVLEMUN) reflète l'objectif de gestion du fonds. L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, le MSCI EMU MID VALUE ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance. Le MSCI EMU MID VALUE représente l'évolution de l'ensemble des secteurs et des valeurs de la zone Euro ayant une capitalisation boursière intermédiaire et présentant des caractéristiques Value. Il est calculé en euros, dividendes réinvestis.

## Stratégie d'investissement

### Stratégies utilisées

La gestion est orientée vers les marchés des actions de la zone euro.

La gestion d'ECHIQUIER VALUE EURO s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -stock picking- obtenue au travers

de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit. Cette gestion est basée sur une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur cinq critères que sont :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif et qualitatif. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

### **Les actifs (hors dérivés)**

#### Les actions :

Le fonds est exposé à hauteur de 60 % minimum sur les marchés des actions de la zone euro. L'exposition au risque actions en dehors de la zone euro est limitée à 10 % de l'actif.

Les titres susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs de tous secteurs d'activité et de toutes tailles de capitalisation, étant précisé que le fonds privilégiera à long terme les valeurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 15 milliards d'euros.

Afin de permettre l'éligibilité du fonds au PEA, le fonds est investi à hauteur de 75 % minimum en actions européennes.

#### Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le fonds peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du fonds sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs », ou non notés sont autorisés dans la limite de 10% et font l'objet d'un suivi par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans.

Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10% et font l'objet d'un suivi par la recherche interne de LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

### **Investissement en titres d'autres Organismes de Placement Collectifs**

Le fonds ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en titres d'autres OPCVM français et/ou européens, et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF. Le fonds peut investir dans des OPC de la société de gestion ou d'une société liée.

### **Les instruments dérivés**

Le fonds se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens, non réglementés ou de gré à gré. Dans ce cadre, le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ; il pourra, en outre, prendre des positions en vue de l'exposer à des secteurs d'activité, à des actions ainsi qu'à des titres ou valeurs assimilées, à des indices afin de respecter l'objectif de gestion. Le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille au risque de change. Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices,
- options sur titres et sur indices,
- options de change.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du fonds.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

### **Titres intégrant des dérivés**

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

### **Dépôts**

Néant.

### **Emprunt d'espèces**

Le fonds peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le Fonds peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

### **Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres**

Néant.

### **Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

#### **Risque de perte en capital : Oui**

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le porteur de part est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

#### **Risque actions : Oui**

ECHQUIER VALUE EURO est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions. Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

#### **Risque de gestion discrétionnaire : Oui**

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque qu'ECHQUIER VALUE EURO ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

#### **Risque de taux : Oui**

ECHQUIER VALUE EURO est exposé à hauteur de 25 % maximum de son actif en produits de taux. La valeur liquidative du fonds pourra baisser si les taux d'intérêts augmentent.

#### **Risque de crédit : Oui**

Le fonds est exposé sur les instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 25 % maximum. Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPCVM, peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

#### **Risque de change : Oui**

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

#### **Souscripteurs concernés :**

Part ECHQUIER VALUE EURO : Tous souscripteurs

Part ECHQUIER VALUE EURO G : Réservee aux investisseurs institutionnels et à la commercialisation par des intermédiaires financiers autres que la société de gestion

Part ECHQUIER VALUE EURO D : Tous souscripteurs

### **Profil type de l'investisseur :**

Le Fonds s'adresse à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention de parts d'un tel Fonds -risque élevé dû à l'investissement en actions de la zone euro.

ECHIQUIER VALUE EURO peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER VALUE EURO peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER VALUE EURO dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Fonds.

### **Durée de placement recommandée :**

Supérieure à 5 ans.

### **Indications sur le régime fiscal**

Dominante fiscale : le FCP est éligible au PEA.

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plusvalues et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

Le fonds propose plusieurs parts, de distribution ou de capitalisation, il est recommandé à chaque porteur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les porteurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les porteurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les porteurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les porteurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative du fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site internet de la société de gestion. Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 PARIS. Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la société de gestion au 01.47.23.90.90.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 22 mars 2002.*
- *Date de création du Fonds : 5 avril 2002.*

# rapport d'activité

L'année 2018 a été marquée par la concrétisation du ralentissement économique. L'affaiblissement de la macroéconomie, amorcé au troisième trimestre, s'est confirmé sur fond de mise en œuvre de tarifs douaniers entre la Chine et les Etats-Unis, d'échec des négociations liées au Brexit au sein du parlement britannique et d'intensification des tensions politiques en zone Euro.

Dans ce contexte, l'aversion pour le risque a été extrême. Tout ce qui n'était pas perçu comme défensif notamment les valeurs cycliques et endettées, a massivement sous-performé un marché en baisse de 10% à 18% selon les indices nationaux de la zone euro.

Echiquier Value a réalisé un exercice 2018 compliqué, tiré à la baisse par son positionnement cyclique (automobile, construction). Du côté de la sélection de valeurs, le fonds a été pénalisé par deux sociétés sous-performantes : ARYZTA et CECONOMY. En particulier, ARYZTA a dû réaliser une augmentation de capital, en raison de la dégradation de sa structure financière. Le distributeur d'électronique grand public CECONOMY a quant à lui été pénalisé par des ventes décevantes en Allemagne, son premier marché.

Du côté des éléments positifs, votre fonds a bénéficié de la tentative d'OPA sur SMURFIT KAPPA de la part de l'acteur américain INTERNATIONAL PAPER. Le courtier en assurance APRIL fait également l'objet d'un projet de rachat pas le fonds d'investissement CVC. Par ailleurs, PEUGEOT et MOTOR OIL ont bénéficié en bourse de bonnes performances opérationnelles.

Parmi les principaux mouvements, nous avons réalisés de nouveaux investissements, renforçant notre exposition à des situations spécifiques décotées avec un bilan solide telles DRAEGERWERK, TF1, MAYR MELNHOF ou encore PUBLICIS. Nous avons pris nos bénéficiaires sur le raffineur grec MOTOR OIL, et cédé notre position en CECONOMY.

Nous pensons qu'une récession dès 2019 est peu probable. Il n'y a pas eu d'excès d'investissement au cours de ce cycle économique, l'inflation reste sous contrôle et les banques centrales, à l'image de la réserve fédérale américaine, adoptent une politique de normalisation prudente. De plus, les mouvements de marché importants ont créé des opportunités, c'est ainsi que la valorisation des marchés est redevenue bien plus attractive. Nous constatons en effet que certains de nos dossiers ont atteint des niveaux de valorisation similaires à ceux de 2011 ou même de 2009. C'est le cas de sociétés telles VICAT, MELIA HOTELS ou encore DRAEGERWERK.

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnels de nos fonds dès lors qu'elles existent.

## Renseignements réglementaires

Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.

Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.

Votre OPC détient des OPC gérés par Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées soit :

- 33 796 parts d'Echiquier COURT TERME I

## Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

## Politique ESG

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<http://www.fin-echiquier.fr/qui-sommes-nous/notre-approche-de-lisr>

### Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

### Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : [www.lfde.com](http://www.lfde.com). Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

	rémunération fixe année 2018 (en K€)	rémunération variable au titre de 2018 (en K€)	Dont Rémunération variable différée (en K€)
preneurs de risques *	5 198	4 500	2 065
autres salariés	8 599	1 922	-
<b>Total</b>	<b>13 797</b>	<b>6 422</b>	<b>2 065</b>

\* Définis par la politique de rémunération de la société de gestion.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.



**Réglementation SFTR**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la directive SFTR.

**Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace et instruments financiers dérivés non listés.

# rapport du commissaire aux comptes

FCP  
ECHQUIER VALUE  
EURO

Exercice clos le 31  
décembre 2018

## Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux porteurs de parts du FCP ECHQUIER VALUE EURO,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ECHQUIER VALUE EURO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31 décembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

FCP  
ECHIQUIER VALUE  
EURO

Exercice clos le 31  
décembre 2018

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne

**FCP  
ECHIQUIER VALUE  
EURO**

*Exercice clos le 31  
décembre 2018*

comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

FCP  
ECHIQUEUR VALUE  
EURO

Exercice clos le 31  
décembre 2018

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Courbevoie, le 10 avril 2019*

Le commissaire aux comptes

Mazars :

  
\_\_\_\_\_  
Gilles DUNAND-ROUX

# comptes annuels

# BILANactif

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>503 931 814,53</b>	<b>888 502 637,11</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	470 135 814,53	834 156 543,11
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	20 488 748,24
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	33 796 000,00	33 857 345,76
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>Créances</b>	<b>35 031 446,89</b>	<b>1 682 383,44</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	35 031 446,89	1 682 383,44
<b>Comptes financiers</b>	<b>-</b>	<b>86 920 965,30</b>
Liquidités	-	86 920 965,30
<b>Autres actifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>538 963 261,42</b>	<b>977 105 985,85</b>

# BILAN passif

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	530 446 345,40	858 769 533,44
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-22 046 544,62	117 661 065,62
• Résultat de l'exercice	-1 015 089,33	-494 647,47
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>507 384 711,45</b>	<b>975 935 951,59</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>1 392 834,32</b>	<b>1 170 034,26</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 392 834,32	1 170 034,26
<b>Comptes financiers</b>	<b>30 185 715,65</b>	-
Concours bancaires courants	30 185 715,65	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>538 963 261,42</b>	<b>977 105 985,85</b>



# HORS-bilan

31.12.2018

29.12.2017

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	2,88
• Produits sur actions et valeurs assimilées	17 789 266,89	13 136 655,10
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	28 815,34	34 859,08
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>17 818 082,23</b>	<b>13 171 517,06</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-226 704,01	-138 322,61
• Autres charges financières	-8 295,46	-4 732,10
<b>Total (II)</b>	<b>-234 999,47</b>	<b>-143 054,71</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>17 583 082,76</b>	<b>13 028 462,35</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-16 457 954,39	-13 679 692,68
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>1 125 128,37</b>	<b>-651 230,33</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-2 140 217,70	156 582,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-1 015 089,33</b>	<b>-494 647,47</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation des actifs

### Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### Modalités pratiques

Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.  
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.  
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.  
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.  
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

· Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés

pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

### Méthode de comptabilisation

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.

La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

### Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

### Frais de fonctionnement et de gestion

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	Part G 1,50% TTC maximum
	Frais de gestion externes à la société de gestion		Part A 2,392% TTC maximum
			Part D 2,392% TTC maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	0,40 % TTC maximum pour les actions
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant

(\*) Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392%.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au fonds.

#### Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'Euro.

#### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

#### Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

#### Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

	Affectation du résultat Net	Affectation des plus values nettes réalisées
Part A et part G	Capitalisation	Capitalisation
Part D	Distribution	Distribution


**2 évolution actif net**

Devise	31.12.2018	29.12.2017
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>975 935 951,59</b>	<b>473 210 476,89</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	313 198 501,36	585 421 154,32
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-510 214 056,83	-213 571 147,76
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	65 841 680,33	101 379 679,77
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-80 161 899,53	-4 327 658,54
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-5 529 663,49	-4 957 578,21
Différences de change	1 335 882,60	-2 648 030,15
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-253 201 216,15	42 080 285,60
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-125 377 120,59	127 824 095,56
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	127 824 095,56	85 743 809,96
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-945 596,79	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 125 128,37	-651 230,33
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-0,01	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>507 384 711,45</b>	<b>975 935 951,59</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	30 185 715,65
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	30 185 715,65	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-



**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	DKK	NOK	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	17 062 342,46	11 398 038,53	11 001 366,92	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>35 031 446,89</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	34 702 029,92
Souscriptions à recevoir	329 416,97
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>1 392 834,32</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	1 052 451,88
Rachat à payer	232 906,59
Frais provisionnes	107 475,85
-	-
-	-
Autres opérations	-

### 3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Part G / FR0007070883	24 690,432	105 421 918,87	72 039,719	288 285 286,51
Part A / FR0011360700	857 885,549	176 018 616,28	1 044 350,374	195 300 597,70
Part D / FR0011404425	163 596,994	31 757 966,21	127 398,335	26 628 172,62
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
Part G / FR0007070883		9 121,56		-
Part A / FR0011360700		-		-
Part D / FR0011404425		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
Part G / FR0007070883		9 121,56		-
Part A / FR0011360700		-		-
Part D / FR0011404425		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
Part G / FR0007070883		-		-
Part A / FR0011360700		-		-
Part D / FR0011404425		-		-

### 3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :	
Part G / FR0007070883	<b>1,51</b>
Part A / FR0011360700	<b>2,41</b>
Part D / FR0011404425	<b>2,41</b>

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie de part :	
Part G / FR0007070883	-
Part A / FR0011360700	-
Part D / FR0011404425	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1 -

- Opc 2 -

- Opc 3 -

- Opc 4 -

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc **33 796 000**

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2018	29.12.2017
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 015 089,33	-494 647,47
<b>Total</b>	<b>-1 015 089,33</b>	<b>-494 647,47</b>

Part G / FR0007070883	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 092 549,80	1 809 570,78
<b>Total</b>	<b>1 092 549,80</b>	<b>1 809 570,78</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Part A / FR0011360700	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 686 186,63	-1 971 165,69
<b>Total</b>	<b>-1 686 186,63</b>	<b>-1 971 165,69</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Part D / FR0011404425	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-421 452,50	-333 052,56
<b>Total</b>	<b>-421 452,50</b>	<b>-333 052,56</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2018	29.12.2017
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-22 046 544,62	117 661 065,62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-22 046 544,62</b>	<b>117 661 065,62</b>

Part G / FR0007070883	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-10 667 020,14	67 676 101,37
<b>Total</b>	<b>-10 667 020,14</b>	<b>67 676 101,37</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Part A / FR0011360700	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-10 417 925,21	46 834 763,85
<b>Total</b>	<b>-10 417 925,21</b>	<b>46 834 763,85</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-



Part D / FR0011404425	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	909 954,25
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-961 599,27	2 240 246,14
<b>Total</b>	<b>-961 599,27</b>	<b>3 150 200,39</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	127 802,564
Distribution unitaire	-	7,12

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices**

Date de création du Fonds : 5 avril 2002

Devise					
EUR	<b>31.12.2018</b>	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
<b>Actif net</b>	<b>507 384 711,45</b>	975 935 951,59	473 210 476,89	450 631 071,27	388 444 259,54

Part G / FR0007070883	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2018</b>	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>78 184,62</b>	125 533,907	65 597,659	70 959,601	61 173,968
<b>Valeur liquidative</b>	<b>3 136,27</b>	4 480,51	3 654,9	3 254,82	2 857,55
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-122,45</b>	553,52	203,37	228,95	154,06

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Part A / FR0011360700	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2018</b>	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>1 553 565,387</b>	1 740 030,212	1 159 080,334	1 219 334,668	1 380 573,26
<b>Valeur liquidative</b>	<b>154,49</b>	222,69	183,27	164,67	145,87
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-7,79</b>	25,78	8,84	10,18	7,60

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

## ECHIQUIER VALUE EURO

Part D / FR0011404425

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	<b>31.12.2018</b>	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>164 001,223</b>	127 802,564	124 678,057	124 268,394	91 039,25
<b>Valeur liquidative</b>	<b>135,13</b>	203,32	168,61	151,9	134,55
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	7,12	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-8,43</b>	17,52	6,71	9,40	7,04

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 31.12.2018

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000053027	AKWEL SA	PROPRE	629 600,00	10 136 560,00	EUR	2,00
FR0000034639	ALTRAN TECHNOLOGIES	PROPRE	821 000,00	5 751 105,00	EUR	1,13
DK0010244508	A.P. MOELLER-MAERSK B	PROPRE	10 395,00	11 398 038,53	DKK	2,25
FR0004037125	APRIL GROUP	PROPRE	483 870,00	9 653 206,50	EUR	1,90
LU1598757687	ARCELORMITTAL SA	PROPRE	562 000,00	10 194 680,00	EUR	2,01
CH0043238366	ARYZTA	PROPRE	10 760 000,00	10 395 374,02	CHF	2,05
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	369 000,00	14 566 275,00	EUR	2,87
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	245 500,00	7 693 970,00	EUR	1,52
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	1 038 900,00	15 489 999,00	EUR	3,05
FR0013181864	CGG	PROPRE	2 108 852,00	2 437 832,91	EUR	0,48
FR0000031775	CIMENTS VICAT SA	PROPRE	276 500,00	11 463 690,00	EUR	2,26
NL0010545661	CNH INDUSTRIAL N.V	PROPRE	1 194 000,00	9 370 512,00	EUR	1,85
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	739 000,00	21 552 935,00	EUR	4,25
FR0000044364	CRCAM NORMANDIE-SEINE	PROPRE	18 700,00	2 431 000,00	EUR	0,48
FR0000045346	CRCAM SUD RHONE ALPES	PROPRE	9 400,00	1 875 112,00	EUR	0,37
FR0000045304	CRCAM TOURAINE ET POITOU CCI	PROPRE	27 000,00	3 031 560,00	EUR	0,60
IT0000076486	DANIELI & C.OFFICINE MECCANICHE SPA	PROPRE	687 500,00	8 868 750,00	EUR	1,75
DE0005550636	DRAEGERWERK AG CO KGAA	PROPRE	74 000,00	3 446 920,00	EUR	0,68
FR0011950732	ELIOR GROUP SCA	PROPRE	1 452 000,00	18 963 120,00	EUR	3,74
DE000EVNK013	EVONIK INDUSTRIES AG	PROPRE	778 000,00	16 960 400,00	EUR	3,34
FR0000064164	EXACOMPTA CLAIREFONTAINE	PROPRE	22 000,00	2 200 000,00	EUR	0,43
FR0000121147	FAURECIA	PROPRE	309 000,00	10 218 630,00	EUR	2,01
IT0003697080	GEOX	PROPRE	2 233 439,00	2 619 823,95	EUR	0,52
FR0012819381	GROUPE GUILLIN SA	PROPRE	127 648,00	2 473 818,24	EUR	0,49
DE0006047004	HEIDELBERGCEMENT AG	PROPRE	78 900,00	4 211 682,00	EUR	0,83

## ECHIQUIER VALUE EURO

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000A1PHFF7	HUGO BOSS AG	PROPRE	198 800,00	10 719 296,00	EUR	2,11
FR0004035913	ILIAD	PROPRE	125 600,00	15 404 840,00	EUR	3,04
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	1 020 000,00	9 598 200,00	EUR	1,89
FR0000035263	LAFUMA	PROPRE	261 992,00	5 921 019,20	EUR	1,17
FR0000032278	LATECOERE	PROPRE	1 929 000,00	5 362 620,00	EUR	1,06
AT0000938204	MAYR-MELNHOF KARTON AG	PROPRE	38 100,00	4 191 000,00	EUR	0,83
ES0176252718	MELIA HOTEL INTL	PROPRE	2 389 000,00	19 613 690,00	EUR	3,87
FR0000053225	M6 METROPOLE TELEVISION	PROPRE	403 000,00	5 658 120,00	EUR	1,12
FR0000121501	PEUGEOT SA	PROPRE	745 000,00	13 890 525,00	EUR	2,74
FR0000073041	PIERRE & VACANCES	PROPRE	345 000,00	5 520 000,00	EUR	1,09
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	208 000,00	10 416 640,00	EUR	2,05
FR0000131906	RENAULT SA	PROPRE	74 800,00	4 080 340,00	EUR	0,80
DE000SHA0159	SCHAEFFLER AG	PROPRE	1 299 000,00	9 687 942,00	EUR	1,91
AT0000785555	SEMPERIT AG HOLDING	PROPRE	578 000,00	5 756 880,00	EUR	1,13
IE00B1RR8406	SMURFIT KAPPA	PROPRE	182 000,00	4 233 320,00	EUR	0,83
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	303 000,00	8 429 460,00	EUR	1,66
FR0000050809	SOPRA STERIA GROUP SA	PROPRE	112 242,00	9 052 317,30	EUR	1,78
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	441 000,00	5 111 190,00	EUR	1,01
FI0009005961	STORA ENSO OYJ-R	PROPRE	1 125 000,00	11 345 625,00	EUR	2,24
LU0075646355	SUBSEA 7 SA	PROPRE	1 293 000,00	11 001 366,92	NOK	2,17
DE0007446007	TAKKT AG	PROPRE	69 892,00	953 326,88	EUR	0,19
IT0003497168	TELECOM ITALIA SPA	PROPRE	16 204 643,00	7 831 703,96	EUR	1,54
FR0000054900	TF1	PROPRE	303 996,00	2 152 291,68	EUR	0,42
CH0012255151	THE SWATCH GROUP	PROPRE	26 200,00	6 666 968,44	CHF	1,31
DE0007500001	THYSSENKRUPP AG	PROPRE	899 000,00	13 467 020,00	EUR	2,65
DE000TUAG000	TUI	PROPRE	1 155 000,00	14 206 500,00	EUR	2,80
IT0005239360	UNICREDIT SPA	PROPRE	1 203 000,00	11 902 482,00	EUR	2,35
DE0007664039	VOLKSWAGEN AG PFD	PROPRE	75 800,00	10 530 136,00	EUR	2,08
AT0000831706	WIENERBERGER	PROPRE	557 000,00	10 026 000,00	EUR	1,98
<b>Total Action</b>				<b>470 135 814,53</b>		<b>92,66</b>

## ECHIQUIER VALUE EURO

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0013390564	ECHIQUIER CT TERME I	PROPRE	33 796,00	33 796 000,00	EUR	6,66
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>33 796 000,00</b>		<b>6,66</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>503 931 814,53</b>		<b>99,32</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-232 906,59	EUR	-0,05
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	-1 052 451,88	EUR	-0,21
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	-30 185 715,65	EUR	-5,95
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	329 416,97	EUR	0,06
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	34 702 029,92	EUR	6,84
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>3 560 372,77</b>		<b>0,70</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-39 727,74	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-62 022,00	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-5 726,11	EUR	-0,00
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-107 475,85</b>		<b>-0,02</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>3 452 896,92</b>		<b>0,68</b>
<b>Total ECHIQUIER VALUE EURO</b>				<b>507 384 711,45</b>		<b>100,00</b>